



## TRÉMIES PROTÉGÉES = CHUTE ÉVITÉE !

Lors de la construction de l'ossature des bâtiments, les trémies sont sources de risques de chute, notamment les trémies d'escalier.

**Ne sous-estimez pas ce risque qui génère régulièrement des accidents !**



Il n'existe pas une solution de prévention mais DES solutions car plusieurs paramètres sont à prendre en compte (forme et disposition de la trémie, type de plancher haut,etc.).

Voici 2 solutions parmi d'autres :

### Bouchement à l'aide d'un platelage résistant, jointif et bien fixé

Les trémies d'escalier en milieu pavillonnaire peuvent être protégées au moyen d'un platelage **solidement fixé** constitué de bastaings reposant sur des sabots en acier galvanisé chevillés dans l'épaisseur du plancher BA. Un panneau de contreplaqué placé sur les bastaings constitue un plancher robuste.

Mieux encore, si passage libre de 10 cm de largeur a été ménagé en rive, cela permet l'approvisionnement de certains matériaux. Une trappe d'accès rabattable facilite l'accès à l'étage. Pour éviter l'application de charges inappropriées, cette protection devra disposer d'une signalétique adéquate.



### Protection par des garde-corps

Les trémies peuvent être aussi protégées par des garde-corps rigides placés et **fixés de manière sûre**, d'une hauteur entre 1 m et 1,10 m comportant une plinthe de butée de 10 à 15 cm et une lisse intermédiaire à mi-hauteur.



Pour trouver d'autres solutions, télécharger documents et affiches et pour toutes questions de protection contre les chutes, consulter le site internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) et le dossier « chutes de hauteur ».

Consulter aussi le dossier Chutes de hauteur de la revue *Prévention BTP* (cahier technique n° 4, juin 2014).

**Restons tous mobilisés pour connaître et faire connaître ces solutions, les mettre et faire mettre en œuvre.**

**Pour vous aider dans cette démarche, n'hésitez pas à solliciter l'accompagnement de votre Organisme de prévention.**